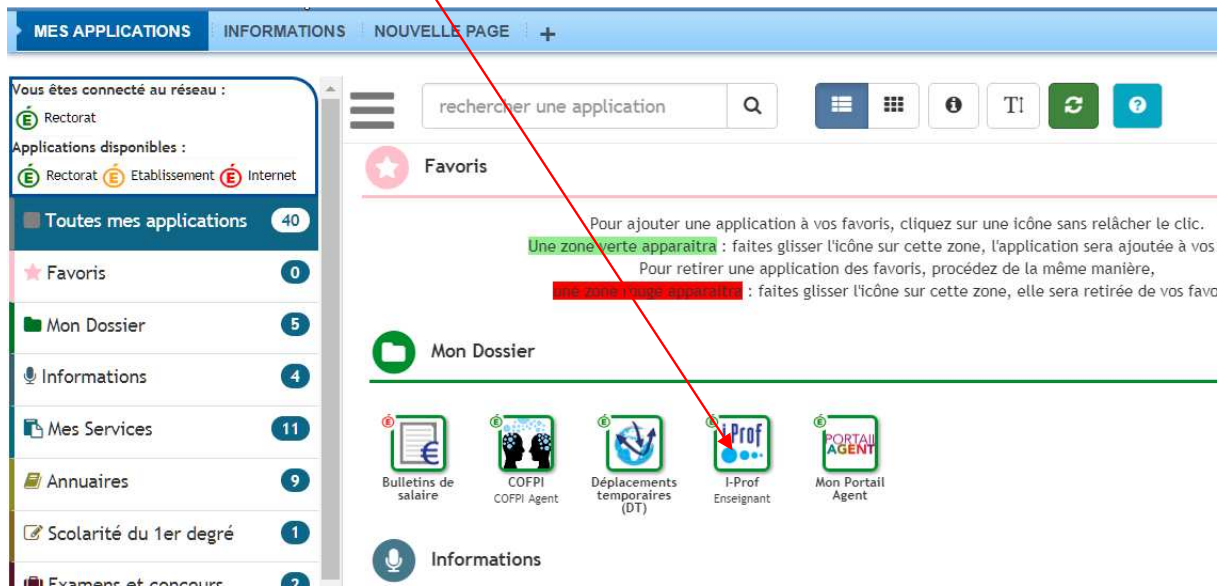
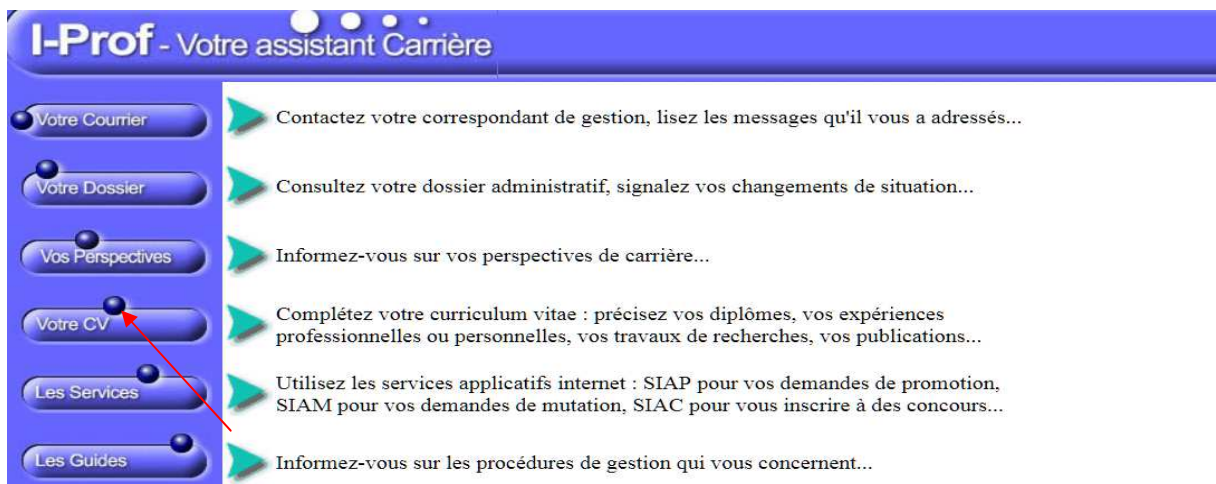


COMPLETER SON CV SUR IPROF

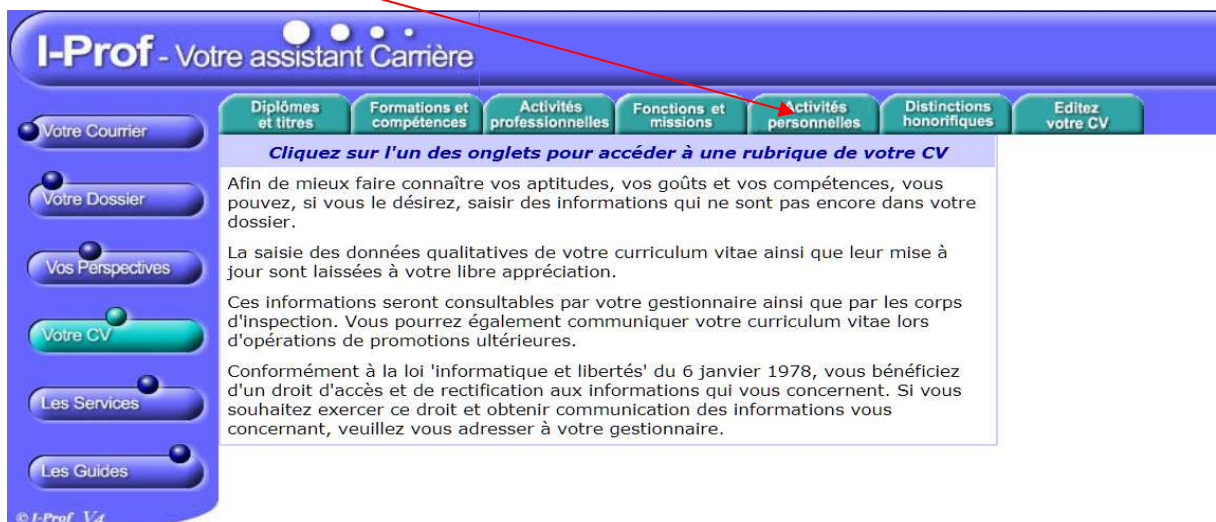
1 - Se connecter via Esterel sur Iprof ,



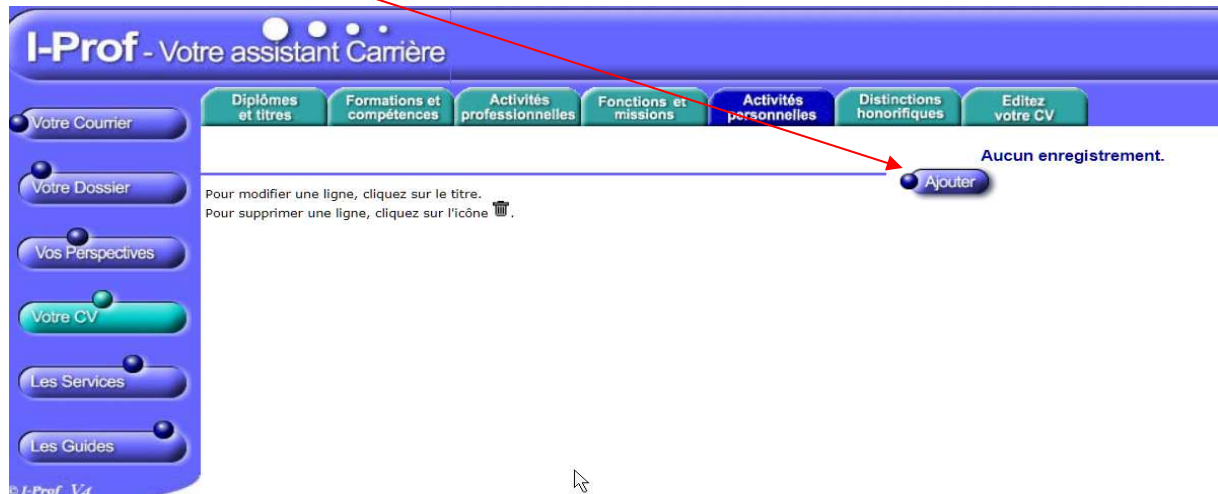
2- Cliquer «Votre CV »



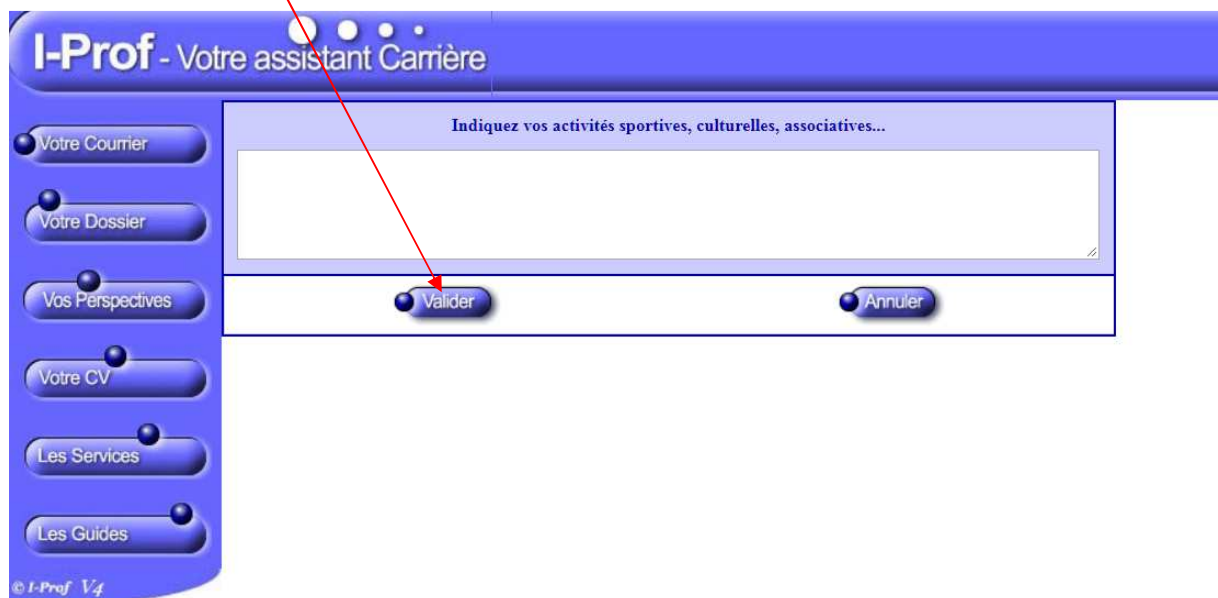
3-Sélectionner les onglets que vous souhaitez compléter ou modifier .



4- Cliquer sur « ajouter » pour procéder à la mise à jour du CV

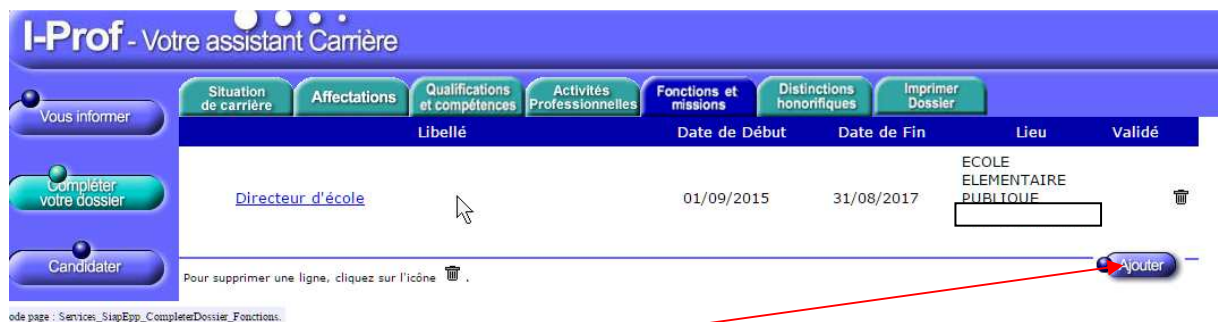


5- Cliquer sur « valider » pour enregistrer la mise à jour du CV



Il convient de vérifier que chaque onglet « est à jour et de porter une attention particulière à l'onglet « fonctions et missions » .

5- Sélectionner l'onglet « fonctions et missions »



6- Cliquer sur « Ajouter »

7 – Sélectionner les dates et cliquer sur la fonction souhaitée dans le « **menu déroulant** ».

Vous pouvez joindre une pièce justificative (surtout pour les enseignants ayant des services effectués hors du département des Alpes-Maritimes).

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant des programmes Réseau d'éducation prioritaire renforcé ou Réseau d'éducation prioritaire

Saisissez :

La durée d'exercice dans une fonction au cours de la carrière peut être continue ou discontinue. La durée accomplie dans des fonctions éligibles est décomptée par année scolaire.
Seules les années complètes sont retenues.

- les dates de la fonction/mission : du 01/09 2017 au 31/08 2018
- un résumé
- Etablissement d'affectation ou de détachement

Vous pouvez joindre un document (taille max 1Mo) : Choisissez un fichier | Aucun fichier choisi

Buttons: Valider, Annuler

Code page : Services_SupEpp_Complete#Dossier_Fonctions_MiseAJour.Nov2008

8- Valider.

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant des programmes Réseau d'éducation prioritaire renforcé ou Réseau d'éducation prioritaire

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant des programmes Réseau d'éducation prioritaire renforcé ou Réseau d'éducation prioritaire

Affectation dans un établissement d'enseignement supérieur (SUPR, ESPE, IUFM) ou en classe préparatoire aux grandes écoles ou en section de technicien supérieur

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement localisé dans un quartier urbain posant des problèmes sociaux et de sécurité (politique de la ville)

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant du programme ECLAIR

Affectation dans une école ou un établissement ouvrant droit à une indemnité de sujétions spéciales

Affectation dans un établissement ouvrant droit à 2 parts modulables de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des enseignants du 2nd degré

Directeur d'école

Fonction de directeur de CIO

Directeur adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté

Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

Directeur de service régional de l'Union nationale du sport scolaire

Conseiller pédagogique auprès IEN chargé 1er degré

Maître formateur

Fonction de formateur académique

Reférent auprès des élèves en situation de handicap

Directeur de service départemental UNSS, conseiller technique auprès d'un inspecteur d'académie ou de détachement

Vous pouvez joindre un document (taille max 1Mo) : Choisissez un fichier | Aucun fichier choisi

Buttons: Valider, Annuler

Les dates saisies ne doivent pas se chevaucher. Si vous avez été affecté (e) dans une même école pendant plusieurs années, et y avez exercé différentes fonctions, la saisie des dates doit être linéaire.

Exemple :

2000-2004 – Enseignante à l'école X

2004-2007 – Directrice de l'école X

2007-2017 – Enseignante à l'école X

L'attention des agents est attirée sur la qualité des renseignements déclarés. Les erreurs de saisies (nature des fonctions occupées, périodes...) ne seront pas prises en compte.